

MAISONS DES JEUNES TALENTS
Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
36, quai Henri IV
75004 Paris

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 août 2025

MAISONS DES JEUNES TALENTS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
36, quai Henri IV
75004 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons des Jeunes Talents relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogent sur Marne, le 27 février 2026.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Christian SERPAUD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles				495	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 506		13 506	39 211	
TOTAL (II)	13 506		13 506	39 706	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	94 758		94 758	8 621	
Charges constatées d'avance	24 194		24 194	12 699	
Valeurs mobilières de placement					
Instrument financiers et jetons détenus					
Disponibilités	161 292		161 292	191 882	
TOTAL (III)	280 243		280 243	213 202	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	293 749		293 749	252 907	

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

31/08/2024

		31/08/2025	31/08/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	430	430
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	19 144	112 383	
Excédent ou déficit de l'exercice	(24 014)	(93 239)	
	Total des fonds propres (situation nette)	(4 440)	19 574
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(4 440)	19 574
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 456	33 495
	Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 917	23 874	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16		
Produits constatés d'avance (1)	165 800	175 964	
	Total des dettes	298 189	233 333
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	293 749	252 907
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(24 013,96)	(93 238,51)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	298 189	233 333
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

31/08/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	410	80
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	14 000	11 800
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	11 584	16 527
	Mécénats	89 679	96 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	509 294	510 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		(143)
Utilisations des fonds dédiés			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	36	73	
	Total des produits d'exploitation	625 003	634 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 455	28 518
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	517 387	519 880
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 158	6 591
	Salaires	82 473	124 156
	Cotisations sociales	30 541	47 474
	Dotation aux amortissements et dépréciations	495	332
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges	8 509	623	
	Total des charges d'exploitation	649 017	727 575
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(24 014)	(93 239)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

31/08/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 014)	(93 239)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		(24 014)	(93 239)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		625 003	634 337
TOTAL DES CHARGES		649 017	727 575
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 014)	(93 239)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	23 811	8 213
	Bénévolat	82 005	88 000
	TOTAL	105 816	96 213
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations	23 811	8 213
	Personnel bénévole	82 005	88 000
	TOTAL	105 816	96 213

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice au **31/08/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 par anticipation et du règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €uros.

L'entité exerce l'activité principale suivante : Association.

Le bilan de l'exercice présente un total de **293 749** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **625 003** euros et un total **charges** de **649 017** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-24 014** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Description de l'objet social

Maisons des Jeunes Talents est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général ayant pour objet la promotion du mérite et de l'égalité des chances.

Créé en 2010, ce programme d'égalité des chances sensibilise et prépare les lycéens aux classes préparatoires des grandes écoles. Afin de lever l'obstacle financier auquel se confrontent les élèves issus de milieux modestes, l'association offre également un hébergement gratuit « les Maisons », et un accompagnement individualisé à des élèves boursiers admis en classes préparatoires aux grandes écoles à Paris. Forte de l'appui de la Fondation Groupe Primonial et de la fidélité de ses autres partenaires, l'association Maisons des Jeunes Talents privilégie dans son développement des interventions de sensibilisation à la « prépa » sur tout le territoire français.

Ses ressources peuvent être constituées de :

- cotisations des adhérents,
- participations aux frais des étudiants,
- dons,
- mécénats,
- contributions financières.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association a choisi d'appliquer le nouveau référentiel comptable du règlement ANC n°2022-06 du 04/11/2022 par anticipation, il s'agit d'un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Impact de l'application de l'ANC 2022-06

Compte tenu de la première application du Règlement ANC 2022-06, il est fait mention ci-après de son impact sur les principaux postes concernés pour les comptes de l'exercice au 31/08/2025.

Aucun changement significatif n'a été opéré sur les postes du bilan ou du compte de résultat suite à la première application du règlement comptable 2022-06.

Autres éléments significatifs

Néant

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine, ou la durée réelle d'utilisation selon les cas.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrits en comptabilité pour leur coût de revient d'origine.

Les cessions sont enregistrées selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Seules les moins-values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- à la fin de la période concernée, l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'évènements antérieurs,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par l'entreprise pour éteindre l'obligation, estimés à partir d'hypothèses retenues par l'entreprise, d'évaluations réalisées par ses conseils, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires. Ces différentes estimations sont revues à chaque arrêté comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe s'il est significatif.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Rémunération des administrateurs

Aucun administrateur n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice.

Comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont versées par les adhérents sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Comptabilisation des dons reçus

Les dons affectés ou non affectés reçus sont comptabilisés dans un compte "Ressources liées à la générosité du public" lors de leur encaissement effectif.

Contributions financières reçues

L'association bénéficie d'une contribution financière de la Fondation de France dont le montant annuel correspond à l'année civile. Il est comptabilisé un produit constaté d'avance pour le dernier trimestre de l'année.

Subventions reçues

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Aucune subvention n'a été reçue au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés

Il n'existe pas de fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Contributions volontaires en nature

L'association fait appel à des bénévoles pour l'accompagnement académique des étudiants.

Le bénévolat a été valorisé dans les comptes pour 76 650 €. Ce montant prend en compte le nombre d'heures effectué par les bénévoles au cours de l'année, soit 1095 heures, et est valorisé au coût horaire de 70 €.

Le bénévolat des membres aux différentes réunions d'instance a été valorisé en prenant en compte le nombre de personnes présentes, le nombre d'heures et un taux horaire de 90 €, soit 5 355 € pour l'exercice.

Un contrat de mécénat sous forme de prestations en nature a également été signé avec la société LBP AM et la société La financière de l'échiquier. Le montant comptabilisé dans les comptes s'élève à 20 590 € et comprend la valorisation des dépenses de Ressources humaines pour 3 800 €, de la finance pour 6 600 €, de la communication pour 2 200 €, des services généraux pour 1 500 € et de bureaux mis à dispositions pour 6 490 €.

Des prestations de traiteur prises en charge par LBP AM ont également été valorisées dans les comptes pour 3 221 €.

Engagements hors bilan

Néant

Avantage et ressources provenant de l'étranger

Néant

Impôt sur les sociétés

L'association est assujettie à un impôt sur les sociétés sur ses revenus fonciers et sur certains produits de placements financiers.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	27 596				27 596	
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 403				45 403	
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 998				72 998	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	39 211		26 160		51 865	13 506
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 211		26 160		51 865	13 506
TOTAL	112 209		26 160		124 863	13 506

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	27 596		27 596	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	44 908	495	45 403	
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 504	495	72 998	
TOTAL	72 504	495	72 998	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	13 506		13 506
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 674	2 674	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	92 084	92 084	
Charges constatées d'avance	24 194	24 194		
	TOTAL DES CREANCES	132 458	118 952	13 506
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	123 456	123 456		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 703	4 703		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 049	4 049		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	166	166		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	16	16			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	165 800	165 800			
	TOTAL DES DETTES	298 189	298 189		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/08/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	430				430
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	112 383	(93 239)			19 144
Excédent ou déficit de l'exercice	(93 239)	93 239		24 014	(24 014)
Situation nette	19 574			24 014	(4 440)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Fonds dédiés des fondations abritées					
TOTAL	19 574			24 014	(4 440)

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/08/2025	31/08/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mécénat LBP AM et Financière de l'Echiquier	20 590	8 213
Traiteurs événements	3 221	
	23 811	8 213
Bénévolat		
Accompagnement académique	76 650	88 000
Bénévolat membres	5 355	
	82 005	88 000
Total	105 816	96 213

Répartition par nature de charges	31/08/2025	31/08/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Mécénat LBP AM et Financière de l'Echiquier	20 590	8 213
Traiteurs événements	3 221	
	23 811	8 213
Personnel bénévole		
Accompagnement académique	76 650	88 000
Bénévolat membres	5 355	
	82 005	88 000
Total	105 816	96 213

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/08/2025	31/08/2024	%	%	31/08/2025	31/08/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	7 680	7 080	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	7 680	7 080	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 680	7 080	100,00	100,00				

Effectif moyen

	31/08/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
Professions intermédiaires			
Employés		1	
Ouvriers			
TOTAL		2	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/08/2025

Total des Produits à recevoir		80 868
Autres créances		80 868
<i>Charges soc. - produits à rec.</i>	210	
<i>Divers - produits à recevoir</i>	80 658	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/08/2025
Total des Charges à payer		79 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 872
<i>Fourn. - fact. non parvenues</i>	72 872	
Dettes fiscales et sociales		6 530
<i>Dettes prov. p/congés à payer</i>	4 703	
<i>Charges soc. s/congés à payer</i>	1 828	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			165 800
Contribution financière LBPAM	01/10/2025 31/12/2025	165 800	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			165 800

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		24 194	24 194
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 194